

Service instructeur

Service du Développement économique,
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 2008-2-2-3

Service consulté

DIF

Conservatoire National des Arts et Métiers

Résumé : *Dans le cadre du présent rapport, il est proposé d'allouer au Conservatoire National des Arts et Métiers une subvention de fonctionnement de 15 250 € pour l'année 2008.*

Le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) a été créé dans le Haut-Rhin en 1956. Implanté à MULHOUSE, il dispose également de centres d'enseignement à COLMAR, SAINT-LOUIS, GUEBWILLER et VIEUX-THANN.

Organisme agréé de formation professionnelle continue, il développe son portefeuille de formations qualifiantes et diplômantes sur les territoires alsaciens. Il a pour mission première : la formation supérieure des personnes en activité en valorisant l'expérience pour la délivrance des diplômes et en proposant des modalités d'enseignement compatibles avec la vie professionnelle (cursus découpés par unités d'enseignement, cours du soir et samedi, formation à distance, validation des acquis ...).

Que ce soit en terme de contenu, de niveau d'entrée et de qualification envisagée, le CNAM propose une très large palette de possibilités, apte à répondre aux besoins variés exprimés par son public dans les domaines :

- de l'économie et de la gestion,
- des sciences du travail et de la société,
- des sciences et technologies de l'information et de la communication,
- des sciences et techniques industrielles.

L'équipe pédagogique du CNAM est constituée, soit de professionnels de haut niveau qui transmettent le savoir-faire qu'ils utilisent au quotidien en entreprise, soit d'enseignants du supérieur qui apportent le degré académique à certains thèmes.

Les formations qualifiantes ou diplômantes du CNAM sont découpées en unités d'enseignement. Elles sont affectées de crédit européen et sont transférables entre pays membres de l'Union Européenne dans le sillage de la réforme LMD (processus de BOLOGNE).

Pour l'année 2006/2007, 548 auditeurs étaient inscrits à l'antenne haut-rhinoise, 408 étaient effectivement présents dont 375 ont finalement été admis aux examens.

Pour 2008, Le budget prévisionnel du CNAM s'élève à 1 068 469 €, répartis comme suit :

En recettes :

Droits d'inscription	438 116 €
Subvention Région Alsace	534 653 €
Subvention Département du Haut-Rhin	15 250 €
Autres subventions	9 750 €
Autres produits	70 700 €
TOTAL	<u>1 068 469 €</u>

En dépenses :

Rémunération des enseignants	498 204 €
Frais administratifs et généraux	380 071 €
Rémunération des responsables filières	50 264 €
Loyers salles de cours	75 327 €
Divers	64 603 €
TOTAL	<u>1 068 469 €</u>

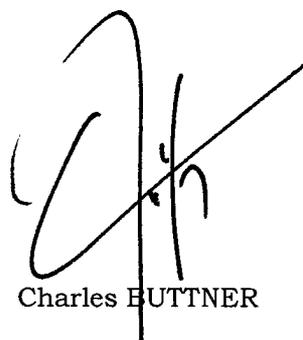
Le CNAM Haut-Rhin sollicite auprès du Département du Haut-Rhin une subvention de fonctionnement de 15 250 €, montant identique à celui de 2007.

Compte tenu de l'évolution des emplois et des compétences qui s'impose aux entreprises et aux professionnels et de la mission importante réalisée par le CNAM, le Département pourrait renouveler son soutien à cet organisme en 2008.

En conclusion, je vous propose :

- d'allouer une subvention de fonctionnement de 15 250 € à l'ARCnam, association gestionnaire du Conservatoire National des Arts et Métiers, pour l'année 2008,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 99725, nature 6574, fonction 93 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER